



LES PREFETS COORDONNATEURS DE LA FAÇADE NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique – Manche Ouest

Mission coordination des politiques publiques
de la mer et du littoral

Nos réf. : 110/MCPML/DIRM NAMO
Affaire suivie par : TRULLA Lucie
Lucie.Trulla@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02 90 08 57 46

Nantes et Brest, le 3 août 2016

MM les Préfets coordonnateurs de façade
Nord Atlantique – Manche Ouest

à

Liste des destinataires ci-après

Objet : projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Prévue par les articles L 219-1 et suivants du code de l'environnement, la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) constitue un document stratégique de référence pour la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral, à l'exception de celles qui ont pour unique objet la défense ou la sécurité nationale. Elle porte une vision à long terme de la politique intégrée de la mer et du littoral. Le document stratégique de façade (DSF) en sera l'outil de mise en œuvre au plus près des territoires et des acteurs.

Élaborée par la délégation à la mer et au littoral en concertation avec le conseil national de la mer et des littoraux, elle est aujourd'hui soumise à consultation du public et des instances (cf. art. R. 219-1-2 du CE).

Madame la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer a demandé aux préfets coordonnateurs de consulter les membres des conseils maritimes de façade sur le projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral (annexes consultables sur le site internet de la DIRM NAMO).

C'est pourquoi, nous vous remercions de formuler vos **avis** par courriel au secrétariat du CMF NAMO (cmfnamo@developpement-durable.gouv.fr) au plus tard pour le **13 septembre 2016**.

Une synthèse des contributions sera présentée le 23 septembre 2016 à la commission permanente du CMF réunie en format élargi (i.e. associant l'ensemble des membres du CMF NAMO). À l'issue de cette concertation, **le conseil maritime de façade formalisera un avis sur le projet de SNML lors de sa réunion programmée le 7 octobre à Nantes.**

La DIRM NAMO se tient à votre disposition pour toute question complémentaire.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur l'expression de notre considération distinguée.

Le Préfet maritime de l'Atlantique
Préfet coordonnateur de la façade NAMO

Emmanuel DE OLIVEIRA

Le Préfet de la Région Pays de la Loire
Préfet coordonnateur de la façade NAMO

Henri-Michel COMET

Liste des destinataires : membres du conseil maritime façade Nord-Atlantique Manche Ouest

Collège « État et établissements publics » :

- M. le préfet de la région Bretagne
- M. le préfet des Côtes d'Armor
- M. le préfet du Finistère
- M. le préfet du Morbihan
- M. le préfet de la Vendée
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre, au titre du bassin Loire-Bretagne
- Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- M. le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique Manche Ouest
- M. le commandant de la zone maritime Atlantique
- M. le directeur du centre de l'Ifremer de Brest
- M. le délégué de rivage du conservatoire du Littoral de la délégation Loire-Bretagne
- M. le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- M. le directeur de l'agence des aires marines protégées
- M. le directeur du service hydrographique et océanographique de la marine
- M. le directeur régional de l'agriculture et de la forêt de Bretagne
- M. le directeur de l'agence régionale de santé des Pays-de-la Loire

Collège des « collectivités territoriales et de leurs groupements »:

- M. le président du conseil régional de Bretagne (plus un membre du conseil régional de Bretagne)
- M. le président du conseil régional des Pays de la Loire et un membre du conseil régional des Pays de la Loire
- M. le président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
- M. le président du conseil départemental des Côtes d'Armor
- Mme la présidente du conseil départemental du Finistère
- M. le président du conseil départemental du Morbihan
- M. le président du conseil départemental de la Loire-Atlantique
- M. le président du conseil départemental de la Vendée
- Un représentant de l'association des maires de France (DEPT 22)
- Un représentant de l'association des maires de France (DEPT 29)
- Un représentant de l'association des maires de France (DEPT 35)
- Un représentant de l'association des maires de France (DEPT 44)
- Un représentant de l'association des maires de France (DEPT 56)
- Un représentant de l'association des maires de France (DEPT 85)
- Un représentant de l'association nationale des élus de littoral (DEPT 22)
- Un représentant de l'association nationale des élus de littoral (DEPT 29)
- Un représentant de l'association nationale des élus de littoral (DEPT 35)
- Un représentant de l'association nationale des élus de littoral (DEPT 44)
- Un représentant de l'association nationale des élus de littoral (DEPT 56)
- Un représentant de l'association nationale des élus de littoral (DEPT 85)

Collège « activités professionnelles et entreprises »:

- M. le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne
- M. le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie des Pays-de-la-Loire
- M. le président et deux membres du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
- M. le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays-de-la-Loire
- M. le président du comité régional de la conchyliculture de Bretagne Nord

M. le président du comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud
M. le président du comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire
Un représentant de la filière aquaculture désigné par la fédération française d'aquaculture
Un représentant du transport maritime désigné par armateurs de France
Un représentant de la filière extraction désigné par l'union nationale des industries des carrières et matériaux
Un représentant de la filière énergies marines renouvelables désigné par le syndicat national des énergies renouvelables
M. le président du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire
Un représentant d'un port de la façade maritime désigné par l'union des ports de France
Un représentant d'un port de la façade maritime désigné par la fédération française des ports de plaisance
Un représentant des industries nautiques désigné par la fédération nationale des industries nautiques
Un représentant de la construction navale désigné par le groupement des industries de construction et activités Navales
M. le président de la chambre régionale d'agriculture de Bretagne
M. le président de la chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire

Collège « des salariés des entreprises » :

Un par le syndicat « confédération générale du travail »
Un par le syndicat « force ouvrière »
Un par le syndicat « confédération française démocratique du travail »
Un par le syndicat « confédération française des travailleurs chrétiens »
Un par le syndicat « confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres »

Collège « des usagers de la mer et du littoral des associations de protection de l'environnement littoral ou marin » :

pour les usagers

Un représentant désigné par la fédération française de voile
Un représentant désigné par la fédération française d'études et de sports sous-marins
Un représentant désigné par la fédération française de surf
Un représentant désigné par la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
Un représentant désigné par l'union nationale des associations de navigateurs et membre d'une section départementale de Bretagne
Un représentant désigné par l'union nationale des associations de navigateurs et membre d'une section départementale des Pays-de-la-Loire

pour les associations de la protection de l'environnement

Un représentant désigné par la ligue pour la protection des oiseaux
Un représentant désigné par l'association France Nature Environnement
Un représentant désigné par l'association Bretagne Vivante-SEPNB
Un représentant désigné par l'association Eaux et rivières de Bretagne
Un représentant désigné par l'association Estuaire Loire Vilaine
Un représentant désigné par la coordination des associations environnementales du littoral vendéen
Un représentant désigné par l'association pour l'étude et la conservation des sélaciens (APECS)

Personnalités qualifiées

Monsieur Jean-Yves LABBE, CESER Bretagne
Monsieur Patrick POUPON, Pôle Mer Bretagne Atlantique
Monsieur Ludovic LEROUX, COREPEM des Pays de la Loire, CRNPMEM

Copies :

M. le secrétaire général de la Mer
Mme la déléguée à la mer et au littoral
Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – Direction de l'eau et de la Biodiversité
Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – CGDD
M. le directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine
M. le délégué à la mer et au littoral d'Ille-et-Vilaine
M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes d'Armor
M. le délégué à la mer et au littoral des Côtes d'Armor
M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère
M. le délégué à la mer et au littoral du Finistère
M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan
M. le délégué à la mer et au littoral du Morbihan
M. le directeur départemental des territoires et de la mer de Loire Atlantique
M. le délégué à la mer et au littoral de Loire Atlantique
M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
M. le délégué à la mer et au littoral de la Vendée
M. le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
M. le directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne

Préfecture de Région Normandie
Préfecture de région Nouvelle Aquitaine
Préfecture de Région Pays-de-la-Loire
Préfecture maritime Manche Mer du Nord
Préfecture maritime Méditerranée
Préfecture maritime Atlantique